

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 12 mars 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Annie Girard	Représentante de Saint-François-de-Sales
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-040

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y retirant le point 13.2.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-041

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 12 février 2019

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 12 février 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 18 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-042

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	1 450,99	\$
Aménagement Flash inc.	551,88	
Baillargeon, Yanick	333,80	
Boivin, Lucien	1 160,14	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	81,50	
Centre de solidarité internationale du Saguenay–Lac-Saint-Jean	100,00	
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	4 567,50	
Cogéco Média	547,57	
Dépanneur du Parc	304,74	
Lettrage Dupy Design	2 992,61	
La faim de loup	172,46	
Fédération québécoise des municipalités	645,54	
Formobile	799,08	
Fortin, Annie	225,42	
Gagnon, Mario	821,41	
Gagnon, Hélène	335,35	
M.-Hudon, Ghislaine	615,20	
Garma impression inc.	2 384,58	
Landry, Judith	740,09	
Leclerc, Francis	88,00	
Mégaburo inc.	1 043,18	
Néron, Hélène	200,00	
Ordre des urbanistes du Québec	32,40	
Ordre des ingénieurs du Québec	580,29	
Pitney Bowes	530,87	
Reboitech inc.	1 861,96	
Pulsar informatique inc.	2 736,41	
Le Quotidien	1 386,60	
Restaurant Suzanne Lachance	320,78	
Serrurier Larouche	23,00	
Simard, Nadia	360,58	
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	300,00	
TGVNET Mauricie	689,85	
Ville de Roberval	9 458,60	
Visa Desjardins	695,86	
Vision Informatik inc.	5 131,81	
Total fonds MRC	44 270,05	\$
Corporation LACTivité pêche Lac-Saint-Jean	10 000,00	\$
Total fonds TNO	10 000,00	\$

Castonguay, Marie-Eve	200,00	\$
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	1 207,24	
Duchesne, Joël	254,90	
Fédération québécoise des municipalités	300,43	
Garma impression inc.	819,30	
Société de l'assurance automobile du Québec	525,77	
Produits Shell Canada	62,64	
Total fonds villégiature	3 370,28	\$
Agence de gestion intégrée des ressources	2 282,38	\$
MRC de Maria-Chapdelaine	1 034,78	
Opti-Soins	169,01	
Société sylvicole Chambord ltée	402,41	
Total fonds TPI	3 888,58	\$
Total des fonds	61 528,91	\$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-043

Sujet : Approbation règlement n° 2019-02 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n° 2019-02 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement d'urbanisme (n° 2017-02) et visant à remplacer la grande affectation du sol résidentielle pour l'expansion du parc de maisons mobiles par une grande affectation du sol agricole et ajuster les grandes affectations du sol commerciale et résidentielle le long de la rue Néron.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-044

Sujet : Approbation règlement n° 2019-03 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-03 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de zonage (n° 2017-03) visant à assurer la concordance au règlement n° 2019-02 modifiant le plan d'urbanisme (règlement n° 2017-02) et apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage n° 2017-03.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-045

Sujet : Approbation règlement n° 2019-04 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-04 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de zonage (n° 2017-03) en vue de modifier diverses dispositions. Plus précisément, le règlement vient ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-046

Sujet : Approbation règlement n° 2019-05 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-05 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de construction (n° 2017-05) en vue de modifier diverses dispositions. Plus précisément, le règlement vient bonifier le règlement de construction n° 2017-05 touchant le cadre normatif sur les habitations jumelées ou en rangées et contiguës, les sous-sols et caves, les compteurs d'eau, les broyeurs à résidus, les chantiers de construction et la fortification des constructions.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-047

Sujet : Approbation règlement n° 2019-06 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Annie Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-06 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction n° 2017-06.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-048

Sujet : Approbation règlement n° 2019-09 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-09 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-049

Sujet : Approbation règlement n° 2019-10 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-10 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-050

Sujet : Rapport annuel 2018-2019 – Programme d'aménagement durable des forêts

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le rapport annuel 2018-2019 dans le cadre du processus de reddition du Programme d'aménagement durable des forêts;

Attendu que le ministère demande que la résolution autorise les directeurs généraux à signer le rapport annuel 2018-2019;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport annuel 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts.

Que le directeur général soit autorisé à signer le rapport annuel.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-051

Sujet : Fonds de développement des territoires – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

Programme de soutien à la mise en place de la politique territoriale Municipalité amie des aînés

1. Municipalité de Saint-François-de-Sales : mobilier urbain pour un parc intergénérationnel	1 000 \$
2. Municipalité de Saint-André : amélioration du cadre de vie des aînés	2 796 \$
3. Municipalité de Saint-Prime : déploiement du bottin « L'indispensable »	1 000 \$
	<u>4 796 \$</u>

Programme de soutien au développement local

4. Garderie Uettissats : garderie en milieu scolaire (Mashteuiatsh)	23 000 \$
5. Municipalité de Saint-Prime : parc urbain en santé	19 182 \$
6. Ville de Saint-Félicien : étude de mise en valeur du Club Tobo-Ski	12 530 \$
	<u>54 712 \$</u>

Programme de soutien à la mobilisation

7. Club Plein air Ouiatchouan : école de ski Jack Rabbit	3 000 \$
8. Cégep de St-Félicien : L'escale internationale	1 000 \$
9. La Corporation du bedeau : Muse'Art	1 500 \$
10. Comité de femmes de femmes de Mashteuiatsh : évaluation des besoins en immobilisation	1 000 \$
11. MRC du Domaine-du-Roy : organisation de la 31 ^e édition du Colloque Carrefour action municipale et famille	3 000 \$
	<u>9 500 \$</u>

Programme de soutien au développement territorial

12. Club Plein air Ouiatchouan : école de ski Jack Rabbit	1 125 \$
13. MRC du Domaine-du-Roy : organisation de la 31 ^e édition du Colloque Carrefour action municipale et famille	8 000 \$
	<u>9 125 \$</u>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-052

Sujet : Demande d'autorisation – Corporation du Parc régional de Val-Jalbert/Financement auprès de Développement économique Canada

Attendu qu'en vertu de la convention d'emphytéose intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, la MRC doit autoriser tout emprunt que souhaite effectuer la Corporation;

Attendu que la Corporation souhaite contracter un emprunt auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour financer une partie du projet d'aménagement du terrain acquis du Manoir des Chutes;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Corporation du parc régional de Val-Jalbert de contracter un emprunt de 919 770 \$ auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour le réaménagement du terrain acquis du Manoir des Chutes.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-053

Sujet : Autorisation de dépôt – Corporation du Bedeau/Entente de partenariat régional avec le Conseil des arts et des lettres du Québec

Attendu le deuxième appel de projets en vertu de l'Entente de partenariat régional avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

Attendu que la Corporation du Bedeau de Saint-Prime a obtenu une aide financière de 29 000 \$ pour son projet en arts de la scène et de rencontre culturelle;

Attendu que selon le mode de fonctionnement de l'entente, la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder au versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation du Bedeau;

Attendu que le solde de 14 000 \$ sera versé à la Corporation par le Conseil des arts et des lettres du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation du Bedeau pour son projet en arts de la scène et de rencontre culturelle.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-054

Sujet : Autorisation de dépôt – Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Attendu que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) doit lancer un appel de propositions aux municipalités régionales de comté dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean à savoir la MRC de Maria-Chapdelaine, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et la MRC du Domaine-du-Roy collaborent depuis plus de dix ans à favoriser l'accueil, l'attraction et l'intégration de personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean ont procédé l'an dernier à l'actualisation de la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean et qu'elles se sont dotées d'un plan d'action quinquennal dont les responsabilités sont partagées entre les différents acteurs du milieu tels que Portes ouvertes sur le Lac (POL), les MRC, les municipalités, les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et commissions scolaires, les organismes, etc.;

Attendu que pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et dans un souci d'attirer, d'intégrer et de retenir les immigrants, les jeunes et les nouveaux travailleurs dans leurs milieux respectifs, les trois MRC se sont dotées de stratégies distinctes sous l'appellation « Passionnement Alma-Lac-Saint-Jean-Est » pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et « Ose le Pays des Bleuets » pour les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, lesquelles déploient en partenariat avec POL des mesures d'attractions à Montréal et hors région, sans toutefois miser sur le recrutement de travailleurs à l'international;

Attendu que récemment, les trois MRC ont également réalisé un processus de réflexion quant au rôle que les municipalités doivent se donner pour être davantage attrayantes et inclusives, et qu'à l'issue de ce processus, un guide des meilleures pratiques en matière de régionalisation de l'immigration a été développé;

Attendu que les trois MRC souhaitent déposer un projet au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) visant d'une part, à accompagner les municipalités à mettre en œuvre ce guide leur permettant d'être davantage inclusives, accueillantes et prêtes à recevoir les nouveaux travailleurs dans leur territoire d'accueil, et d'autre part, à se doter d'une stratégie collective d'attraction internationale de travailleurs en milieu rural;

Attendu que la demande adressée au MIDI couvre une période de trois ans et implique un budget total de l'ordre de 582 000 \$ qui pourrait être subventionné à 50 % par le Programme Mobilisation-Diversité du MIDI;

Attendu que le montage financier représente pour chacune des MRC une somme de 97 000 \$, soit 63 000 \$ pour le volet Attraction et 34 000 \$ pour le volet Préparation des milieux, le tout réparti sur trois ans;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy adressera la demande au MIDI au nom des trois territoires;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande conjointe avec les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du Programme de Mobilisation-Diversité.

Que le préfet, M Lucien Boivin, soit autorisé à signer le formulaire de demande aux noms des trois territoires.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-055

Sujet : Demande du ministère des Transports du Québec – Haies brise-vent route 373

Attendu que depuis le début de l'année 2019, la route 373 a été fermée le 10 et le 16 janvier, ainsi que les 8, 24, 25 et 26 février en raison des conditions climatiques hivernales qui rendent la circulation routière très problématique sur cet important tronçon du réseau routier régional qui relie les territoires de la MRC du Domaine-du-Roy et de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Attendu que ce secteur est caractérisé par une topographie plane, constitué de bleuetières, qui offrent peu d'obstacles aux vents dominants d'ouest permettant un transport de la neige jusqu'à la chaussée, rendant ainsi la visibilité nulle;

Attendu que les fortes précipitations de neige vécues ces dernières années amplifient cette importante problématique de poudrière;

Attendu que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a la responsabilité de l'entretien hivernal de la route intrarégionale 373 qui relie la ville de Dolbeau-Mistassini à la ville de Saint-Félicien;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy considère que le MTQ devrait envisager des mesures préventives pour résoudre, sinon atténuer grandement cette problématique;

Attendu que l'une des solutions est l'implantation de haies brise-vent qui viendraient réduire le transport de la neige et la vitesse du vent et que le Centre de services du MTQ de Roberval dispose de budgets à cette fin;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Direction régionale du ministère des Transports du Québec d'implanter des haies brise-vent en bordure de la route intrarégionale 373, afin de résoudre ou réduire la problématique de poudrière importante sur ce tronçon du réseau routier.

Que le ministère explore également la possibilité d'implanter de telles haies sur d'autres tronçons problématiques du réseau routier.

Que copie de la présente résolution est transmise aux municipalités locales et à la MRC de Maria-Chapdelaine pour appui.

Que copie de la présente résolution est également transmise à M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-056

Sujet : Mandat – Plan de main-d'œuvre de services municipaux

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a autorisé, le 11 septembre 2018, la présentation du projet de réalisation d'un plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé, le 1^{er} février dernier, que la MRC du Domaine-du-Roy est admissible à une aide financière de 11 192 \$ dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, soit 50 % des coûts admissibles du projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy mandate la firme Pro-Gestion, afin de réaliser le plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire, et ce, selon l'offre de service datée du 6 septembre 2018, d'une somme de 21 320 \$ plus taxes.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-057

Sujet : Mandat – Équilibrage des rôles

Attendu qu'à la suite de l'analyse des besoins d'équilibrage du rôle d'évaluation des municipalités de Chambord, Saint-André et Saint-François-de-Sales, l'évaluateur en recommande l'équilibrage;

Attendu que les municipalités de Chambord, Saint-André et Saint-François-de-Sales, ont signifié à la MRC du Domaine-du-Roy leur accord à l'équilibrage de leur rôle d'évaluation;

Attendu que les coûts de l'équilibrage sont prévus au contrat d'évaluation;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Annie Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'évaluateur, Les évaluations Cévimec-BTF inc., à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation des municipalités de Chambord, Saint-André et Saint-François-de-Sales.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-058

Sujet : Sécurité civile – Demande d'aide financière/Volet 2

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Que la MRC du Domaine-du-Roy présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'une somme de 10 000 \$ dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule, et qu'elle s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- Que la MRC du Domaine-du-Roy autorise le préfet, M. Lucien Boivin, et le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-059

Sujet : Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

Attendu que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

Attendu que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

Attendu qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer le 17 mai 2019, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Que copie de la présente résolution est transmise pour appui aux autres MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi qu'à la Ville de Saguenay.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-060

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Gilles Toulouse, la séance est levée.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général